

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 23 février 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 18 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés : 9

M. Philippe WILHELM, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;
Mme Corinne FRITSCH, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET ;
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY ;
M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;
Mme Lydia LESCOUBE, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS ;
Mme Hélène CROMBEZ, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL01032023-08 : Révision du Schéma Directeur d'Assainissement - Demande de subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil Départemental de la Gironde

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Il s'avère nécessaire que la ville révise son Schéma Directeur d'Assainissement dont la dernière version date de 2012.

Cette révision a pour objectifs :

- de maintenir une bonne connaissance de son réseau de collecte des eaux usées,
- d'intégrer les évolutions réglementaires, de population et d'urbanisation
- de déterminer les programmes de travaux pour les prochaines années,

De plus, cette mise à jour est une obligation réglementaire et s'avère un appui pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral autorisant le système d'assainissement de Lacanau (échéance 31/12/2023).

La révision du Schéma directeur est estimée à 90 000 € HT.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne (à hauteur de 50%) et le Conseil Départemental (à hauteur de 25%) financent les révisions de schéma directeur d'assainissement.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental pour assurer le financement de ce projet

VU l'avis de la commission finances rendu lors de sa réunion du 22 février 2023 ;

VU l'avis de la commission voirie, réseau et bâtiments rendu lors de sa réunion du 21 février 2023.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, est invité à délibérer pour :

ARTICLE 1

DEMANDER la participation financière de l'Agence Adour-Garonne à hauteur de 50% sur le montant hors taxe de l'opération soit 45 000 €.

ARTICLE 2

DEMANDER la participation financière du Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 25% sur le montant hors taxe de l'opération soit 22 500 €.

ARTICLE 3

AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Gironde et signer les documents afférents.

Delibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Télétransmis le :

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

06 MAR. 2023

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 06 MARS 2023

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

06 MARS 2023